

FORMULAIRE DE PROPOSITION DE BFL/FACTURE

Bateau-Dragon Canada - Festivals

Date : AC

Nom de l'organisation : _____ Personne-ressource : _____

Adresse (N°, rue, bureau / C.P., succursale) : _____ Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

N° de téléphone le jour : _____ N° de télécopieur : _____

Adresse de courriel :

SECTION A – RESPONSABILITÉ CIVILE COMMERCIALE 5 000 000 \$ Limite totale Nombre de bateaux _____ X 12,50 \$ par bateau = _____ (Nombre de bateaux selon l'inscription de l'année précédente) Prime minimale 250 \$	\$ _____ Prime
SECTION B – ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS (Entités à but non lucratif et à but lucratif) 1 000 000 \$ Limite totale (Voir la tarification) 2 000 000 \$ Limite totale (Voir la tarification)	\$ _____ Prime
SECTION C – BIENS (PAR EXEMPLE, GILETS DE SAUVETAGE, PAGAIES, ÉQUIPEMENT DE COURSE ET MOBILIER DE BUREAU) POUR UNE PROTECTION IMMOBILIÈRE, APPELER BFL _____ \$ multiplié par _____ % (Valeur de remplacement de tous les biens possédés) Si la valeur se situe entre : 0 \$ à 10 999 \$ 2,20 % (minimum de 150 \$) 11 000 \$ à 20 999 \$ X 1,95 % 21 000 \$ à 30 999 \$ X 1,70 % 31 000 \$ ou plus X 1,35 % Bateaux Possede: Multiplier la valeur par 1,00 % (min 100\$) Bateaux Loue: Multiplier la valeur par 1,00 %	\$ _____ Prime
SECTION D – MATÉRIEL INFORMATIQUE (TED) – portables _____ \$ + _____ \$ = _____ X 0,028 Valeur du matériel Valeur du logiciel Valeur totale	\$ _____ Prime
SECTION E – DÉTOURNEMENTS PAR DES BÉNÉVOLES, AUXILIAIRES OU EMPLOYÉS Choisir une option (a) Limite de 5 000,00 \$ = 79,00 \$ Prime forfaitaire (b) Limite de 10 000,00 \$ = 100,00 \$ Prime forfaitaire	\$ _____ Prime
SECTION F – PROTECTION SUR ARGENT ET VALEURS – formule étendue Calculer : Montant d'assurance à 74 \$ par tranche de 1 000 \$ de protection	\$ _____ Prime
SECTION G – RESPONSABILITÉ LIÉE À L'ALCOOL Moins de 500 hôtes dans les brasseries en plein air 30 \$/jour	\$ _____ Prime

À retourner :

1. Formulaire de proposition de BFL
2. Formulaire de proposition pour les administrateurs et les dirigeants, si une protection est requise (les deux pages doivent être remplies et signées)
3. Paiement de prime ☛

PRIME TOTALE :	\$
FRAIS ADMINISTRATIFS	30,00 \$
TOTAL PARTIEL (PRIME + FRAIS)	\$
TAXE : 8 % ON., 9 % QC., 15 % TN	\$
TOTAL GÉNÉRAL : (TOTAL PARTIEL + TAXE)	\$